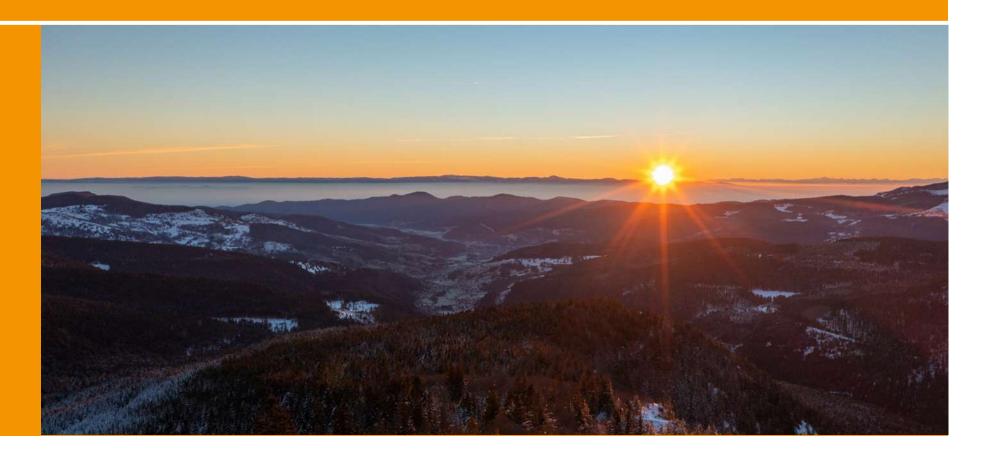
# PROJET D'AVIS SUR LE CONTRAT DE PLAN INTERRÉGIONAL MASSIF DES VOSGES 2021-2027





## Les spécificités des Massifs



- ➤ Un massif regroupe un territoire qui s'étend au-delà des limites administratives et structure un ensemble de zones de montagnes, incluant certains territoires périphériques et soumis à des enjeux et des contraintes similaires.
- Les territoires de montagne, par leurs paysages, par la richesse de leur biodiversité, par leurs ressources génératrices de développement économique, constituent des espaces spécifiques pour la France.
- Les massifs sont caractérisés par des contraintes fortes liées à leurs caractéristiques géographiques et climatiques, à la présence plus importante de risques naturels, et à la manifestation des effets liés au changement climatique.





## Les politiques de Montagne

Les lois Montagne de 1985 et 2016 consacrent les politiques de massif et les instances de gouvernance de ceux ci, autour d'un projet de territoire construit par les acteurs locaux.

Les Contrats de Plan Interrégionaux (CPIER) de massif constituent une déclinaison de la politique de la montagne définie par la loi.

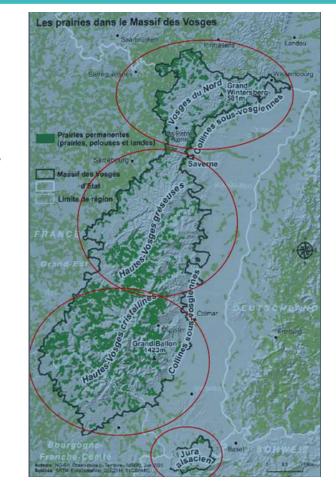
Les CPIER, des outils de financement des projets visant à :

- Faire émerger et soutenir des projets d'adaptation
- Répondre et faire écho aux orientations des schémas structurants
- Promouvoir l'innovation et l'expérimentation
- Renforcer une gouvernance large et partenariale



## Le massif des Vosges

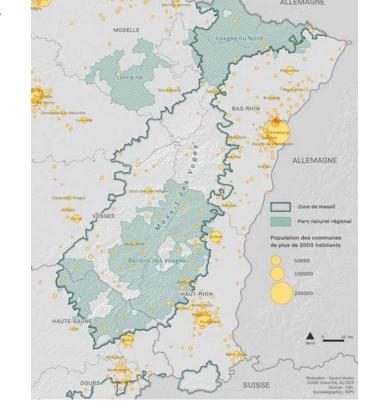
- ➤ Une superficie de plus de 7 300 km², sur deux régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et 580 communes.
- ➤ 620 000 habitants, soit le massif le plus densément peuplé de France.
- > 250 000 actifs.
- Une organisation urbaine et économique par vallée.
- ➢ 60 km d'urbanisation continue cumulée, des industries et des friches.
- Une agriculture de vallées (prairies, vergers) ou d'altitude (chaumes pâturées) + vignoble.





## Le massif des Vosges

- 2 Parc naturels régionaux (Parc naturel régional des Vosges du Nord, Parc naturel régional des Ballons des Vosges)
- ➤ 40 lacs et étangs principaux et 23 stations de ski actives.
- > 7 réserves naturelles et 1 réserve de biosphère transfrontalière
- ➤ Une grande couverture forestière (67 %), des grandes forêts à 70% publiques.
- > 14 sommets de plus de 1 000 m (point culminant : Le Grand Ballon 1 424 m)
- ➤ 1 gouvernance spécifique avec un comité de massif composé de 58 membres répartis en 4 collèges





### **Bilan du CPIER 2015-2020**

Une réalisation honorable du CPIER 2015-2020

58 M€ inscrits, 85 M€ de subventions publiques engagées



471 projets soutenus

185 M€ d'investissement sur le territoire :

- Aide aux collectivités et Parcs Naturels Régionaux
- Aide aux associations
- Aide aux entreprises (48 % de porteurs privés)

Principalement sur des opérations d'investissements, de l'ingénierie, ou des évènementiels



## Le processus d'élaboration du CPIER

3ème génération de CPIER, après ceux couvrant la période 2007-2014 et 2015-2020.

Des réflexions en vue d'un nouveau Schéma Interrégional du Massif des Vosges et d'un nouveau CPIER sous l'égide du Comité de Massif engagées en 2020.

Elaboration d'un accord cadre, sur lequel le CESER a émis un avis en janvier 2021, et qui a été signé en mars 2021 par l'Etat et les deux régions concernées du Grand Est et de Bourgogne Franche Comté.

Février 2022 : présentation du CPIER au CESER et au Comité de Massif

Mars 2022 : approbation du CPIER par le Conseil régional du Grand Est

Ensuite, signature du CPIER par l'Etat, les 2 Régions, les 6 Départements et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



## Des préoccupations fortes identifiées

Se préparer aux crises climatiques et améliorer la résilience du territoire par rapport à ces risques

Une gestion plus durable des ressources, en particulier l'eau et la biodiversité

Regagner des habitants et développer une économie plus présentielle et l'autonomie alimentaire

Développer des solidarités avec les autres massifs et les espaces voisins

Soutenir une culture de montagne et développer un tourisme de proximité



## Les priorités du CPIER 2021-2027

Une approche assez différente par rapport au précédent CPIER : on passe d'une logique principalement centrée autour du développement économique et territorial à une approche beaucoup plus axée sur le développement durable et la résilience du territoire.

- 1. Adaptation du Massif des Vosges au changement climatique
- 2. Sobriété dans l'usage des ressources
- 3. Protection de la biodiversité
- 4. Economie plus présentielle
- 5. Renforcement des relations avec les territoires voisins



## Les orientations stratégiques du CPIER 2021-2027





#### I. Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité

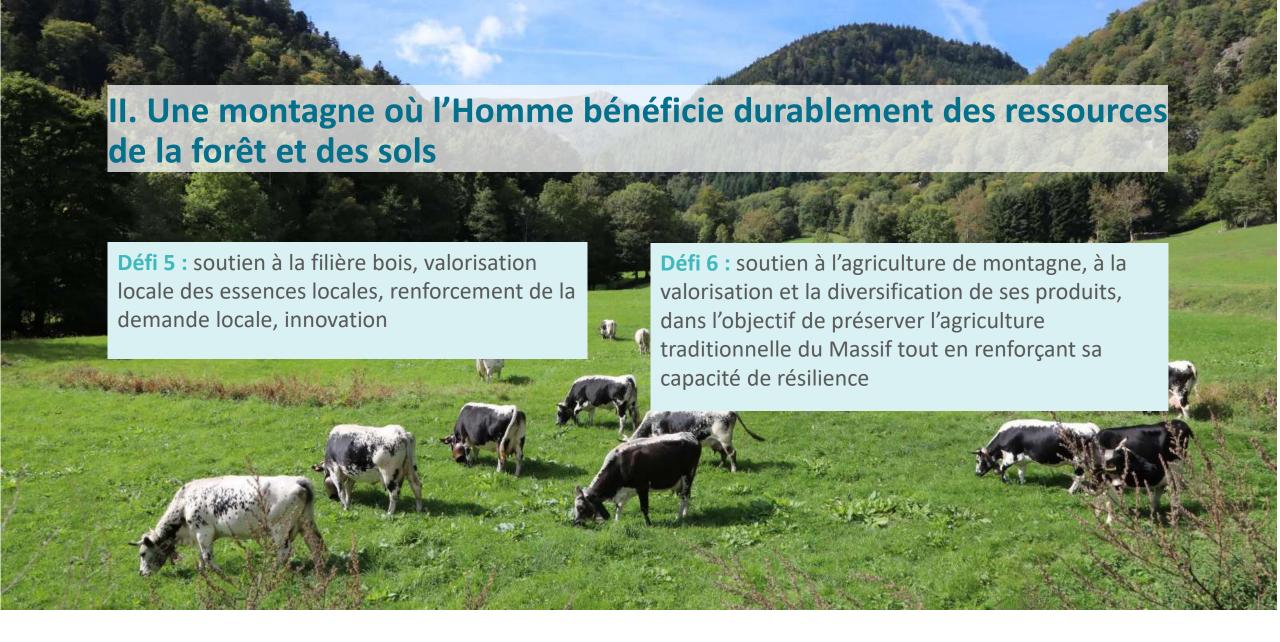
**Défi 1 :** comprendre les transformations à l'œuvre et partager cette connaissance (outils de connaissance et d'observation)

**Défi 3 :** face aux menaces auxquelles sont confrontées les forêts, développer une sylviculture plus résiliente, rétablir l'équilibre sylvocynégétique, éviter les conflits d'usage

**Défi 2 :** préserver la ressource en eau, restaurer la qualité des eaux, favoriser la sobriété de son usage dans la perspective du changement climatique

Défi 4: protéger, restaurer et mettre en valeur la biodiversité par le biais de programmes d'actions de protection d'espèces menacées, l'augmentation des aires protégées, la maîtrise de la consommation foncière, le rétablissement des continuités écologiques, le traitement des phénomènes de surfréquentation







# III. Une montagne attractive et compétitive, conciliant activités traditionnelles, tourisme et nature

Défi 7: adaptation du tourisme au changement climatique, développement et valorisation d'un tourisme durable, répondant aux (nouvelles) attentes de la clientèle, dans l'objectif de développer l'attractivité du Massif, source de retombées économiques majeures pour le territoire

Défi 8 : soutenir l'économie locale de proximité (commerces, artisans) valorisant les productions locales à destination des habitants et des touristes

Défi 9 : conforter les aménités du Massif à travers des actions visant le développement de services de transports les moins carbonés possibles, la restauration et la mise en valeur des paysages (plans paysagers d'adaptation au changement climatique et mise en valeur de paysages emblématiques), la valorisation du patrimoine local vernaculaire, de l'offre culturelle mettant en valeur le Massif et du patrimoine bâti

Défi 10 : favoriser la montée en compétence des professionnels du tourisme sur les grands enjeux environnementaux et le changement climatique et soutenir les formations spécifiques aux métiers de la montagne (en l'absence d'autres sources de financement)

**Défi 11 :** faciliter les coopérations et solidarités territoriales inter massifs, développer les contrats de réciprocité entre le Massif et les villes/métropoles proches, construire des solidarités réciproques mobilisables en cas de crise, favoriser les actions collectives inter-acteurs du Massif



### Maquette financière du CPIER Massif des Vosges

Axes	État FNADT (*) MTES (**)	Agence de l'Eau	Région Grand Est	Région Bourgogne Franche Comté	Département 54-57-88-CEA- 70-90	FEDER-FSE + GE 21-27	Total
Actions CPIER	20 656 000 €	6 160 000 €	19 004 000 €	1 652 000 €	20 656 000 €	12 000 000€	68 128 000 €
Plan relance Massif des Vosges	2 944 000 €		2 944 000 €				5 888 000 €
TOTALI	23 600 000 €	6 160 000 €	21 948 000 €	1 652 000 €	20 656 000 €		74 016 000€
TOTAL I (avec FEDER)						12 000 000€	86 016 000€
Axes	État FNADT (*) MTES (**)	Agence de l'Eau	Région Grand Est	Région Bourgogne Franche Comté	Département 54-57-88-CEA- 70-90	FEDER-FSE + GE 21-27	Total
Plan Avenir Montagnes	17 880 000 €		17 880 000 €				
TOTAL II	17 880 000 €		17 880 000 €				35 760 000€
TOTAL I+II							109 776 000 €
TOTAL I+II (avec FEDER)						12 000 000 €	121 776 000 €

Le CPIER intègre la mobilisation de crédits spécifiques liés à la relance, ainsi que la déclinaison sur le massif des Vosges du programme national « Avenir Montagnes »

A noter une augmentation de la part de la Région Grand Est qui passe de 14.14 M€ à un peu plus de 19 M€, au même titre que l'enveloppe consacrée par les Départements qui passe de 15.34 M€ à environ 20.7 M€.



## Gouvernance et pilotage du CPIER

#### La gouvernance assurée par le Comité de massif

#### 57 membres, 4 collèges

- Collège des élus locaux (29 membres),
- Collège des parlementaires (2 députés et 2 sénateurs),
- Collège des acteurs économiques (14 membres),
- Collège des organismes et associations qui œuvrent pour la vie collective du massif ou le développement durable (10 membres)

#### Pilotage et programmation financière :

Le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP), co-présidé par le Préfet de Vosges, représentant la préfète coordinatrice de massif, et les vice-présidents désignés des deux Régions.

Le CIPP s'appuie sur les travaux d'un **Comité Technique Interrégional** (CTI).

Le CIPP peut solliciter un **Comité Technique Tourisme** qui réunit les acteurs du domaine et les partenaires financiers.

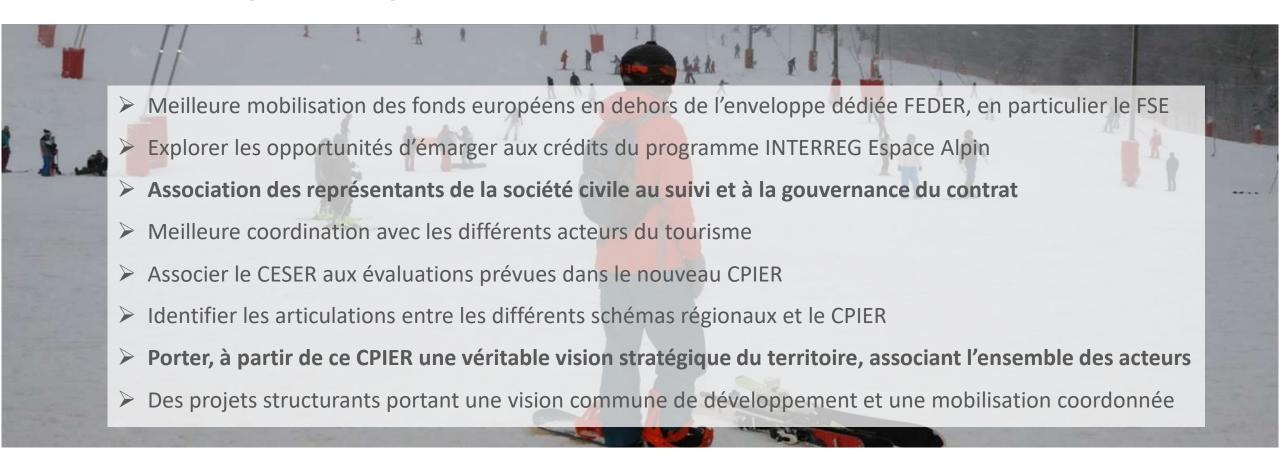


## Principales préconisations du CESER

- > Simplification de l'accès au financement des projets
- Elargir l'animation et la communication au plus près des acteurs locaux
- > Une gestion durable favorisant et pérennisant une forêt naturelle
- > Invitation des porteurs de projet à se rapprocher des associations et structures de protection de nature
- > Subventionner le transport pour les journées de découverte à destination des scolaires
- > Augmentation des moyens à l'ONF pour lutter contre les incivilités
- > Ne pas exclure des projets à soutenir le tourisme de groupe et le tourisme social
- Prise en compte des pratiques sportives spécifiques



## Principales préconisations du CESER





# POUR DES PROJETS PORTEURS DE SENS!



Des projets structurants!

Des projets ayant de forts impacts!

Cohérents pour la stratégie du massif!

Innovants, duplicables, inspirants!

Intégrés et transversaux!

Co-construits et adaptés/adaptables!

